

# SÉANCE DU 8 JUIN 2010

~~~~~

Date de convocation : 3 juin 2010

L'an deux mille dix, le trois juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude Fournet, Maire.

Monsieur Christian Roux a été nommé secrétaire de séance.

Tous les conseillers en exercice sont présents.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **1/ Achat terrain Imbert**

Mme le Maire rappelle la proposition d'achat du terrain faite à Mme IMBERT pour 10 € le m<sup>2</sup>. L'achat reviendrait à 24 590 € au total/

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision d'achat du terrain au prix indiqué, et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches et de signer tout document.

## **2/ Modification des statuts CCVE- compétence économiques**

Le Maire informe les conseillers de la nécessité de définir par délibération les zones qu'elles considèrent comme étant d'intérêt communautaire. Le conseil municipal valide à l'unanimité les zones proposées.

## **3/ Renouvellement de la convention SFR**

La convention SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphone arrive à expiration le 31 août prochain. Une nouvelle proposition a été faite pour une convention de 12 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, avec une augmentation de 2% par an.

Proposition validée par l'ensemble du conseil municipal.

## **4/ Abonnement eau et assainissement camping et gîtes**

Une délibération de mise à jour doit être faite par le conseil en ce qui concerne la facturation des abonnements, au regard de la loi sur l'eau de 1992. Une commission se réunira prochainement pour trouver les documents nécessaires et légaux à l'instauration de cette délibération.

## **5/ Demande d'occupation du domaine public – Café de la Poste**

Les propriétaires du Café de la Poste ont déposé une demande temporaire d'occupation du domaine public place Sabarot pour l'installation d'une terrasse durant la période estivale.

Le maire demande l'avis du conseil, 12 conseillers sont pour, un s'abstient et un contre.

Lucien Gollé fait remarquer qu'il faut penser aux nuisances sonores que cette installation risque d'engendrer, et qu'il serait bon de se mettre à la place des riverains avant de donner un accord.

Afin de concilier avantages et inconvénients possibles, les élus souhaitent réunir rapidement la commission urbanisme avant de valider leur décision.

Une contribution financière pour occupation du domaine public sera demandée.

## **6/ Logement DUPLAN**

Mme le Maire propose de confier la gestion de la location au Cabinet Demichelis Immobilier, qui gère déjà les autres logements communaux.

Après délibération, le vote enregistre 13 pour et une abstention.

Les conditions de location et le montant du loyer seront transmis au cabinet.

## **7/ Inscriptions à la dotation cantonale 2011**

En complément des inscriptions votées lors du précédent conseil municipal, Madame le Maire transmet aux élus les montants des devis suivants :

- achat modules de jeux futur terrain de sport : 8 352.50 € HT.

Les élus décident de commander rapidement deux jeux inscrits dans ce projet, afin que les enfants de la commune puissent en bénéficier durant l'été.

- restauration chemin du Tomple : deuxième devis d'un montant de 26 214.80 € HT pour ce projet qui sera inscrit à la dotation cantonale 2010. Le Maire propose de consulter le détail de ce devis, très complet, et de voir avec le cabinet Cap Terre, pour intégrer certaines données au projet d'aménagement du village.
- Réfection façade sud de l'église de Venterol : 2<sup>ème</sup> devis d'un montant de 23 886.40 € HT

## **8/ Columbarium cimetière de Novézan**

Après réflexion et compte tenu des demandes, les élus ont décidé de doubler le nombre d'emplacements prévus au départ (10), et donc fait modifier le devis initial d'un montant de 10 660 € HT.

Le maire donne lecture du nouveau devis comprenant 22 déposes en pierre apparente pour un montant de 15640 € HT et demande aux élus de voter : proposition votée à l'unanimité.

Les travaux devront être réalisés cet automne.

## **9 / Bannière Saint Michel**

Le Maire revient sur la demande de l'APAVEN, étudiée lors du précédent conseil municipal.

Il s'avère que la demande portait uniquement sur une délibération permettant à l'APAVEN d'avoir l'autorisation de la municipalité de mener des recherches de financement de ce projet à la place de la mairie, et non d'une demande de participation financière.

Après délibération, les élus votent à 13 pour et 1 abstention pour accorder cette autorisation.

## **10/ Dossiers en cours :**

- **Aménagement du village** : Lors de la dernière réunion avec Cap Terre, présentation de la nouvelle version, quelques détails à revoir et transmission des relevés topographiques pour complément du dossier (facturés 2990 € et 1913 € TTC).
- **Chemin communal quartier des Estangs**: une proposition a été faite aux élus à partir du plan du quartier et suite à la rencontre des riverains, avec la commission voirie-urbanisme,

et de la DDT avec Mr Fabre. Une proposition d'échange est envisagée sous certaines conditions permettant de désenclaver certaines parcelles et de créer une voie communale. Compte tenu de certains points à éclaircir, les élus décident à l'unanimité d'autoriser le maire à poursuivre ce projet sous réserve de l'accord de toutes les personnes concernées, lui permettant ainsi de faire établir un devis global de l'opération, en soulignant que la totalité de ce projet sera à la charge de ces personnes.

Un géomètre sera donc contacté pour le tracé, la DDT pour les conseils et la législation, ainsi que la communauté de communes, sollicitée pour l'inscription d'une nouvelle voie, en plus de celles déjà déléguées à la gestion par la CCVE.

Les riverains recevront une réponse écrite détaillant la proposition.

D'autre part, les élus étudieront une deuxième solution qui semble moins onéreuse.

- **Coffret forain**: 3460 € HT- installation prévue début juillet.

- **CLSH-Cantine** : le contrat de Laetitia arrive à terme et ne pourra être reconduit.

Un nouveau recrutement est envisagé, avec quelques changements, plus axé sur ce qui incombe à la commune, sur le fonctionnement de l'école (périscolaire) et de la cantine (compte tenu des difficultés rencontrées par l'association qui gère la cantine et de l'absence de participation des parents). L'agent polyvalent serait chargé de la cantine (tickets, inscriptions, présence pendant l'heure du déjeuner), serait mis à disposition du personnel enseignant ( 30 % maximum de son temps de travail), et remplacerait le personnel communal lors de congés maladie. Le temps de travail proposé est de 24 heures hebdomadaires, et le CAP petite enfance obligatoire.

Une annonce d'offre d'emploi sera transmise au Pôle Emploi, et une commission sera prévue cet été pour étudier les candidatures.

Proposition validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **11/ Divers :**

- Déchets verts : un ferronnier a été contacté pour établir un devis relatif à l'installation d'une barrière métallique amovible.

- Source de Grioux : un courrier a été envoyé par le maire sollicitant les services pour réaliser une analyse d'eau brute.

- Eclairage public : travaux d'installation du candélabre supplémentaire, la société FORCLUM Drôme Ardèche a été retenue et le montant des travaux est de 3869 € HT.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 12 juillet à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.